

**Réponses du Transporteur
à la demande de renseignements numéro 3
de l'Association québécoise des consommateurs
industriels d'électricité et du
Conseil de l'industrie forestière du Québec
et Pacific Economics Group
(« AQCIE-CIFQ » et « PEG »)**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°3 DE L'AQCIE-CIFQ (PEG) À
HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ
(LE TRANSPORTEUR) RELATIVE À LA DEMANDE R-4058-2018 PHASE 2,
ÉTUDES DE PMF ET STATISTIQUES COMPARATIVES**

1. Référence : Demande R-4058-2018 – Phase 2

B-0268 (B-0268 (HQT-16, Document 2))

Préambule :

HQT states in response to question 2.1 that

« Les postes de départ des centrales d'Hydro-Québec font partie des actifs du Transporteur et sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles. Quant aux postes de départs des producteurs privés, ceux-ci sont comptabilisés à titre de contrats de location-financement à la rubrique immobilisations corporelles comme indiqué à la réponse à la question 3.1 de la précédente demande de renseignements. »

Demande :

With apologies, PEG still does not understand the accounting treatment of the *postes de départs* of *producteurs privés*. The answer seems to say that the *postes de départ* of HQT and *producteurs privés* alike are included in *immobilisations corporelles*. Is this to say that the *remboursements* to *producteurs privés* (including the payment for future operation and maintenance) are treated as *mises en services*, amortized like HQT's own substations, and included in the *postes* category of *immobilisations corporelles*? If not, please explain.

Réponse :

- 1 **Les postes de départ des centrales d'Hydro-Québec font partie des actifs du**
2 **Transporteur et sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles à la**
3 **rubrique « Postes » de la base de tarification.**
- 4 **Les postes de départ des producteurs privés (définis comme remboursements**
5 **des postes de départ des producteurs privés¹), sont comptabilisés à titre de**
6 **contrats de location-financement aux immobilisations corporelles à la rubrique**
7 **« Autres actifs de réseau » de la base de tarification.**

¹ B-0265, HQT-16, Document 1, réponse à la question [1.7](#).

1 **Ainsi, lorsqu'il y a des remboursements des postes de départ des producteurs**
2 **privés (incluant les coûts d'exploitation et d'entretien), ceux-ci sont inclus dans**
3 **la base de tarification à titre de mises en service du Transporteur à la rubrique**
4 **« Autres actifs de réseau » et sont amortis selon leurs propres durées de vie.**

2. Référence : Demande R-4058-2018 – Phase 2
B-0268 (HQT-16, Document 2)

Préambule :

HQT states in response to question 3.1 that

« La valeur nette comptable des terrains incluse à la rubrique immobilisations corporelles en exploitation au 31 décembre 2019 est de 181,1 M\$. »

Demande :

Since the *net* value of land may be highly depreciated, please report the *gross* value of land on this date if readily available. Considering all of HQT's transmission corridor miles, in roughly what percentage does HQT own the land instead of owning an easement? Are easements materially cheaper than land ownership?

Réponse :

5 **La valeur nette comptable et le coût d'acquisition des terrains sont identiques,**
6 **car ceux-ci ne sont pas amortissables.**

7 Selon la valeur nette comptable des terrains et des servitudes pour les corridors
8 de transport, les terrains représentent approximativement 11 % tandis que les
9 servitudes pour les corridors de transport représentent approximativement 89 %.

10 **Puisqu'une servitude constitue un droit qui procure un avantage futur et qui**
11 **donne au détenteur le droit d'utiliser un élément d'actif, il est raisonnable de**
12 **penser que le coût de ce droit est moins élevé que le coût lié à l'achat de l'actif.**

3. Référence : Demande R-4058-2018 – Phase 2
B-0268 (HQT-16, Document 2)

Préambule :

HQT states in response to question 4.1 that

« il est pertinent de préciser que le régime d'assurance maladie couvre gratuitement les citoyens du Québec, mais que le financement de ces programmes est assuré en partie par le Fonds des services de santé (FSS), qui est financé presque exclusivement par les cotisations des employeurs du Québec. Pour Hydro-Québec, la contribution annuelle à ce fonds est de 4,26 % de sa masse salariale totale et elle est proportionnellement incluse dans les coûts salariaux assumés par le Transporteur. »

Demande :

Is this contribution (or any other health care cost) reported as a component of the *masse salariale* on HQT's *revenu requis* tables? If yes, what is the typical share of health care expenses in the reported *masse salariale*? PEG supposed that health care expenses were counted as *autres avantages sociaux* in these tables.

Réponse :

1 **La masse salariale², telle que rapportée dans les revenus requis du**
2 **Transporteur, comprend les salaires de base, le temps supplémentaires, les**
3 **primes et revenus divers, ainsi que les avantages sociaux (le coût de retraite et**
4 **les autres avantages sociaux). Les autres avantages sociaux englobent**
5 **l'ensemble des déboursés d'Hydro-Québec pour ses employés, que ce soient**
6 **les cotisations d'Hydro-Québec au RRQ³, à la CNESST⁴, au RQAP⁵, à**
7 **l'assurance-emploi, au FSS⁶, de même que l'ensemble des primes**
8 **d'Hydro-Québec (part employeur) pour les employés actifs et retraités et le coût**
9 **net des avantages postérieurs à l'emploi. Ainsi, les autres avantages sociaux,**
10 **prennent en compte les coûts liés à la couverture santé des employés**
11 **d'Hydro-Québec.**

² La pièce B-0018, HQT-6, [Document 3](#) comprend plus de détails sur la composition de la masse salariale du Transporteur.

³ Régime de Retraite du Québec

⁴ Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

⁵ Régime québécois d'assurance parentale

⁶ Fonds des services de santé

1 **Pour l'ensemble d'Hydro-Québec en 2019, les autres avantages sociaux**
2 **représentaient 16,1 % du salaire de base. Les coûts liés à la couverture santé,**
3 **pour l'année 2019, correspondaient à environ 3,75 % du salaire de base.**

4. Référence : Demande R-4058-2018 – Phase 2
B-0268 (HQT-16, Document 2)

Préambule :

HQT states in response to question 7.1 that

« Le Transporteur indique qu'il s'agit de structure km. Pour les questions qui réfèrent aux lignes souterraines, veuillez-vous référer à la réponse à la question 6.1. »

Demande:

Granted that few kms of transmission lines are underground, on FERC Form 1 utilities are asked to report structure miles of overhead transmission line and circuit miles of underground lines. If not unduly burdensome, please accordingly provide a very rough estimate of the kms of transmission lines HQT owns that are underground and the ratio of circuit to structure miles on these lines.

Réponse :

4 **Le Transporteur présente un total de 227 km de lignes souterraines (circuit km).**

5. Référence : Demande R-4058-2018 – Phase 2
B-0264 (HQT-16, Document 1)

Préambule :

HQT states in response to question 4.1 that

« Le Transporteur n'est pas en mesure de produire les données financières selon le modèle de la FERC Form 1. Par courtoisie, le Transporteur présente au tableau suivant les charges brutes directes de la direction Contrôle des mouvements d'énergie (« DCMÉ ») pour les cinq dernières années. À noter que la direction Exploitation du réseau n'effectue pas d'activités en lien avec le contrôle et le mouvement d'énergie. »

Demandes:

- a) PEG may want to exclude other expenses from its study that fall under the dispatching heading on FERC Form 1. Please accordingly provide analogous expenses for other DPCMEER divisions (e.g. the DER) if these are readily available for these years.

Réponse :

1 **Les activités de la DER ne sont pas liées à un Independent system operator**
2 **(« ISO ») ou un Regional transmission operator (« RTO »). Le Transporteur**
3 **réitère sa réponse à la question 4.1 de la demande de renseignements no 1⁷.**

- b) Does HQT believe that the tasks performed by the DER would not be performed by an ISO or RTO?

Réponse :

4 **Voir la réponse à la question précédente.**

6. Référence : Demande R-4058-2018 – Phase 2

B-0264 (HQT-16, Document 1, response to Question 5.4)

Préambule :

On FERC Form 1, reported gross plant additions are net of contributions in aid of construction.

Demandes :

- a) Please briefly discuss the reason(s) why Hydro-Quebec's distribution and production divisions make contributions that reduce the net cost of HQT assets.

Réponse :

5 **Comme mentionné à la réponse à la question 5.4 de la demande de**
6 **renseignements no 1⁸, les contributions internes reçues ou versées avec le**
7 **Producteur ou le Distributeur pour les immobilisations ainsi que les coûts**
8 **d'exploitation et d'entretien relatifs à celles-ci découlent de l'application de**

⁷ B-0265, HQT-16, Document 1, [p. 22](#).

⁸ B-0265, HQT-16, Document 1, [p. 29](#).

1 l'appendice J, portant sur les ajouts au réseau de transport, dans le cadre des
2 **Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec**⁹. Selon les
3 modalités applicables, des contributions financières peuvent être requises pour
4 la construction d'actifs de transport.

b) Why are these contributions sometimes positive and sometimes negative?

Réponse :

5 **Lorsqu'une contribution est positive, il s'agit d'un montant que le Transporteur**
6 **a versé au Producteur ou au Distributeur. La contribution est négative lorsque**
7 **le Transporteur reçoit un montant de la part du Producteur ou du Distributeur**
8 **(voir la réponse à la question précédente).**

c) *Are mises en service reduced by the contributions incrites a la base de tarification?*

Réponse :

9 **Comme présenté au Tableau R5.2 à la réponse à la question 5.2 de la demande**
10 **de renseignement no 1¹⁰, les mises en service des contributions internes sont**
11 **présentées distinctement et sont comptabilisées à la rubrique « Contributions**
12 **internes et autres » de la base de tarification. Les valeurs négatives**
13 **correspondent à une réduction de la base de tarification tandis que les valeurs**
14 **positives viennent en ajout à la base de tarification.**

d) PEG is trying to ascertain whether the mises en service data for immobilisations corporelles need to be adjusted for contributions inscrites a la base de tarification. Are these contributions a component of contributions internes et autres? Or are they already netted off of the reported mises en service for immobilisations corporelles? Please report the annual contributions back to 2001 if 1) these are readily available and 2) an additional adjustment for some reason needs to be made to the reported mises en service to ensure comparability with U.S. data.

Réponse :

15 **Voir la réponse à la question précédente.**

⁹ B-0168, HQT-9, Document 5, [p. 166](#).

¹⁰ B-0265, HQT-16, Document 1, [p. 28](#).